

LES DEMARCHES à l'installation



Vous avez un projet d'entreprise agricole dans le Var ?

Contactez un conseiller :

- Accueil et rendez-vous personnalisés
- Informations et orientations adaptées
- Recherche d'exploitation, mise en relation cédant-repreneur
- Etude et analyse de votre projet : conseils réglementaires, juridiques, éco...
- Solutions de financement et trésorerie : aides à l'installation, prêts bonifiés
- Suivi de l'installation pendant 3 ans.

Parcours à l'installation

Plusieurs structures vous accompagnent dans votre parcours à l'Installation :

- **Le Point Info Installation (Vidauban)**
Accueil, Information, Orientation
Clélie BARRAL au 04 94 99 53 66 ou pointinfo83@free.fr
- **La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Toulon)**
Economie agricole, Développement rural au 04 94 46 81 61
- **Le Centre de Formalités des Entreprises (Draguignan)**
Création, Transmission et Cessation d'activités
Véronique LEOCARD au 04 94 50 54 78 (9h à 12h) ou cfe@var.chambagri.fr
- **La Chambre d'Agriculture du Var (Draguignan, Vidauban)**
Etude de projet, conseils, aides à l'installation.
Service Installation (Etudes, Demande aides DJA et MTS-JA)
Vous pouvez contacter Catherine LEBLOIS et Olivier ABAZIOU
Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (Entretiens, Stages d'application, Stage Préparatoire à l'Installation)
Vous pouvez contacter Aurélia GRECH

Le Stage Préparatoire à l'Installation (SPI)

Il est ouvert à toutes les personnes désireuses de créer une activité agricole dans le Var. Durant 4 ou 5 jours, les candidats à l'installation en agriculture sont accompagnés et rencontrent les organismes utiles à leur projet (MSA, SAFER, notaire, juriste, banques, assurances, DDTM, Conseil général, Point Info, ADEAR, AgriBioVar, ainsi que les Conseillers Installation et les Techniciens filières de la Chambre d'Agriculture). Ce stage vous permet de confronter vos idées avec d'autres candidats, des professionnels du monde agricole et des structures partenaires.

LES AIDES à l'installation

2 types d'aides principales existent : la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) et les prêts bonifiés à Moyen Terme Spéciaux Jeunes Agriculteurs (MTS-JA).

Pouvez-vous prétendre à ces aides ?

5 conditions à remplir :

- Avoir plus de 18 ans et moins de 40 ans
- Etre de nationalité française, ressortissant de UE ou justifier d'un titre de séjour
- Justifier de la capacité professionnelle (diplôme agricole de niveau IV minimum)
- Réaliser son Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et l'avoir fait validé
- Présenter un Plan de Développement de l'Exploitation (PDE)

Comment cela se déroule t-il ?

9 étapes pour s'installer :

1. Je rencontre l'animatrice du Point Info Installation
2. Je m'entretiens avec un conseiller projet et un conseiller formation pour définir les prescriptions de mon PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé)
3. Mon conseiller projet demande l'agrément PPP à la DDTM.
S'il y a prescription d'un stage d'application : *recherche de stage, rédaction des conventions, contrat d'objectif...Attention le Maître Exploitant doit être agréé par la Commission d'Orientation Agricole de son Département*
4. Je réalise les prescriptions de mon PPP (Stage d'application, Formation, Stage Préparatoire à l'Installation...)
5. Mon conseiller projet demande la validation de mon PPP à la DDTM
6. Je réalise le Plan de Développement de l'Exploitation, avec l'appui d'un conseiller Installation de la Chambre d'Agriculture, seul ou avec un autre prestataire
7. Ma demande d'aides à l'Installation est pré-instruite par un conseiller installation de la Chambre d'Agriculture
8. Je passe en Commission (CDOA) pour obtenir l'avis favorable.
La DJA ne sera versée que lorsque l'installation sera réalisée.

A quelle somme puis-je prétendre?

La Dotation d'installation aux Jeunes Agriculteurs (DJA)

Dans le Var, les montants sont :

- 26 200 euros en zone de montagne,
 - 16 350 euros en zone défavorisée,
 - 12 650 euros en zone de plaine.
- 500 euros sont attribués en plus pour la réalisation du suivi technico-économique.

Les prêts à Moyen Terme Spéciaux JA (MTS-JA)

Le candidat peut également bénéficier de prêts MTS-JA. Les plafonds de subvention équivalente sont de 11 800 € en zone de plaine (taux 2,5% pendant 7 ans) et 22 000 € pour les autres zones (taux de taux 1,0% pendant 9 ans pour les zones défavorisées). La durée maximale du prêt est de 15 ans.

Quels sont mes engagements ?

Sous réserve de l'attribution des aides, je m'engage à :

- m'installer et travailler sur l'exploitation dans un délai d'un an à compter de la décision préfectorale m'accordant les aides
- exercer une activité professionnelle de chef d'exploitation et tenir une comptabilité de gestion pendant au moins 5 ans
- réaliser un suivi technique, économique et financier pendant 3 ans
- effectuer les travaux de mise en conformité des équipements repris qui sont exigés par la réglementation

- satisfaire aux normes minimales requises en matière d'hygiène et de bien-être des animaux dans un délai de 3 ans
- informer l'autorité de gestion des changements intervenant dans la mise en œuvre de mon projet, du plan de financement, des engagements
- conserver les justificatifs originaux liés à l'octroi des aides
- me soumettre à tout contrôle sur place, sur pièces, communautaire et national, pendant la durée des engagements
- conserver l'investissement objet du prêt MTS/JA pour un usage identique pendant 5 ans

LA RECHERCHE d'un terrain agricole ou d'une exploitation

Inscrivez-vous au RDI !

Dans chaque département, un réseau de conseillers anime le Répertoire Départ-Installation (RDI). Service intégré à la Chambre d'Agriculture, il assure une mission de service public en accompagnant la transmission des exploitations agricoles.

Candidats à l'installation ou à l'agrandissement ?

Si vous recherchez un terrain ou une exploitation pour réaliser votre projet d'installation, un conseiller RDI vous accompagne et fait avec vous le point sur les critères de votre recherche. Si besoin, il se charge de diffuser votre demande dans d'autres départements.

Mise en relation Cédant - Candidat à l'installation.

Selon les souhaits du cédant et du candidat, le conseiller RDI peut accompagner la mise en relation, faciliter les premiers échanges et s'assurer que tous les aspects de la transmission ont été abordés.

Lorsque la mise en relation aboutit, différents outils pour accompagner la transmission effective de l'exploitation pourront être proposés (stages de parrainage, audits, suivi technico-économique...).

Contact RDI : Aurélia GRECH



DES SOLUTIONS de financement

Le Conseil Régional PACA

Le Plan Régional pour l'Installation est une aide de 3050 € maximum qui permet à tout porteur de projet de moins de 40 ans d'utiliser cette aide pour rembourser les frais immatériels d'études, de services et de conseils liés à la création de l'activité.

Contact : Point Info Installation

Le Conseil Général du Var

3 types d'aide :

1. Mesure Jeunes Agriculteurs : en complément de la DJA, l'intervention s'élève à 4650 € en zone de plaine, 6050 € en zone défavorisée et 9700 € en zone de montagne.

2. Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage (PMBE) : pour soutenir la modernisation des élevages, améliorer les conditions de vie et de travail sur l'exploitation, le CG peut vous allouer une aide de 15 à 30 % selon le montant de la dépense HT. Montant de l'investissement subventionnable maximum : 80 000 € pour une construction neuve et 60 000 € pour une rénovation.

3. Aide aux cultures régionales spécialisées : afin d'encourager la mise en place, le maintien ou la relance de cultures régionales spécialisées, le CG peut intervenir pour une surface minimum de 0,5 ha, selon le type d'investissement (*D'autres mesures existent*).

Contact : Direction de l'Agriculture - Tél. : 04.83.95.79.93

Le Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales PIDIL

Si vous avez entre 18 et 40 ans, que vous pouvez justifier d'une capacité professionnelle et que vous souhaitez reprendre l'exploitation d'un cédant, vous pouvez demander la prise en charge de :

- 1. soutien technico-économique** (80% de la dépense plafonnée à 1500 €)
- 2. prise en charge partielle des frais de diagnostic** de l'exploitation à reprendre.
- 3. rémunération d'un stage de parrainage** de 3 à 12 mois renouvelable.

4. aide à l'investissement foncier dans le cadre d'une opération Safer

Contact : Aurélie GRECH



Crédit Photo : photothèque APCA - Réalisation : service communication Chambre Agriculture Var
Impression : Marim, imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement certifié PEFC

Nous contacter

Vos contact pour l'Installation à la Chambre d'Agriculture :

Olivier Abaziou

11 rue Pierre Clément CS 40203 - 83006 Draguignan Cedex
Tél. : 04 94 50 54 86 - Mél. : olivier.abaziou@var.chambagri.fr ou installation@var.chambagri.fr

Aurélia Grech

70 avenue du Président Wilson 83550 Vidauban
Tél. : 04 94 99 74 23 - Mél. : aurelia.grech@var.chambagri.fr ou installation@var.chambagri.fr

Catherine Leblois

11 rue Pierre Clément CS 40203 - 83006 Draguignan Cedex
Tél. : 04 94 50 54 81 - Mél. : catherine.leblois@var.chambagri.fr ou installation@var.chambagri.fr

Véronique Léocard (CFE)

11 rue Pierre Clément CS 40203 - 83006 Draguignan Cedex
Tél. : 04 94 50 54 78 (uniquement le matin de 9 H à 12 H) - Mél. : cfe@var.chambagri.fr

Services généraux, Foncier et Aménagement, Développement territorial, Environnement, Formation, Installation

(Du Lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h)

Le Siège à Draguignan

11 rue Pierre Clément CS 40203
83 006 Draguignan Cedex
Tél. : 04 94 50 54 50 - Fax : 04 94 50 54 51
Mél : contact@var.chambagri.fr

CFE : 04 94 50 54 78 (tous les matins de 9 H à 12 H)

Viticulture, Cœnologie, Elevage, Arboriculture

(Du Lundi au Vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h00, sauf le vendredi 16h00)

L'Antenne de Vidauban

70 avenue du Président Wilson
83 550 Vidauban
Tél. : 04 94 99 74 00 - Fax : 04 94 99 73 99
Mél : vidauban@var.chambagri.fr

Point Info Installation : 04 94 99 53 66

Horticulture, Maraîchage, Promotion, Communication

(Du Lundi au Vendredi : 8h - 12h et 13h30 - 17h30 sauf le vendredi : 16h30)

L'Antenne de Hyères

727 avenue Alfred Décugis
83 400 Hyères
Tél. : 04 94 12 32 82 - Fax : 04 94 12 32 80
Mél : hyeres@var.chambagri.fr



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

S'INSTALLER en Agriculture

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

La terre,
un art à cultiver

www.ca83.fr

Edition 2013